

Chili : offensive pro-avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 30 décembre 2010

Et comme toujours, on attaque par un « cas limite ».

Les médias chiliens se passionnent pour le cas de Claudia Pizarro, 28 ans, dont on apprenait la semaine dernière qu'elle était atteinte d'un cancer de l'utérus mais ne pouvait être soignée du fait de sa grossesse; Elle réclamait donc un « avortement thérapeutique », c'est-à-dire l'élimination directe de l'enfant qu'elle porte, qui se trouve être « anencéphale » (le cerveau et le crâne ne se développent pas).

Elle s'est répandue dans la presse, soutenue par deux sénateurs – le socialiste Fulvio Rossi et la libérale Evelyn Matthei, qui parallèlement œuvrent ensemble sur le plan politique pour promouvoir la légalisation de l'avortement thérapeutique – pour dire que son cancer avait été diagnostiqué à moins de 3 mois de grossesse mais qu'on lui avait refusé tout traitement pour ne pas porter préjudice à son enfant.

Tout cela sent la manipulation, avec des déclarations catastrophiques expliquant que les médecins des hôpitaux publics chiliens hésitent même à opérer une femme enceinte atteinte d'appendicite pour éviter d'être accusés d'avortement si elle perd son enfant au cours de l'opération.

Avec l'aide des deux sénateurs, Claudia Pizarro a saisi la justice pour obtenir la mise à mort de son enfant : cette semaine, la cour d'appel a accepté d'examiner son recours mais en précisant qu'il lui fallait une information supplémentaire sur l'état de santé de la femme.

Cette information vient d'être donnée par l'hôpital San José de Santiago de Chile, dont le directeur a voulu la rendre publique : oui, Claudia Pizarro porte une petite fille anencéphale, mais non, elle n'a pas le cancer et ne l'a jamais eu. Elle souffre d'une affection « précancéreuse » au col de l'utérus et les médecins savaient d'emblée qu'on pouvait, sans risque particulier, attendre l'accouchement pour la soigner pour éviter de porter atteinte à l'enfant. Il a précisé qu'à 37 semaines de grossesse (environ 8 mois), Claudia Pizarro peut parfaitement bénéficier d'un déclenchement d'accouchement qui permettrait à l'enfant de naître vivant – mais que la jeune femme ne s'étant pas présentée aux contrôles médicaux, cette solution n'a pas pu lui être proposée.

Les médecins ont ajouté que, quel que soit le niveau de développement socio-culturel des patients, des malentendus sur l'état médical exact et les traitements choisis ne sont pas rares, et qu'ils n'avaient jamais, pour leur part, affirmé que Claudia Pizarro souffrait d'un cancer.

C'est pourquoi l'on peut sans trop s'avancer penser que la jeune femme a été manipulée. Selon une technique bien rôdée : donnez un visage à une revendication douteuse, et cela facilite tout de suite la chose :

Claudia Pizarro répond à la presse.

Mais dans ce cas précis, il semble qu'on en ait trop fait.

Il faut ajouter trois choses cependant.

1. Je demande à voir si la déontologie des médecins chiliens et la loi chilienne les empêche de soigner une femme gravement malade si le soin en question risque d'avoir, ou même aura certainement pour effet indirect et non désiré la mort de l'enfant. Exemple : l'ablation de la trompe en cas de grossesse ectopique, ou l'ablation de l'utérus en cas de cancer qu'il faut soigner immédiatement. Dans le cas actuel, l'absence d'urgence explique le refus de soigner.

La loi pénale de 1989 est claire à cet égard : « On ne pourra exécuter aucune action qui a pour fin de provoquer l'avortement. »

Mais il faut bien comprendre qu'ici ce n'est pas cela qui est réclamé, mais bien un avortement direct, et la pression médiatiquement relayée vise à justifier ce type d'intervention.

2. Cela explique pourquoi on a tant mis en avant l'état de l'enfant de Claudia Pizarro, qui risque de ne pas vivre très longtemps après sa naissance. La pression croît en Amérique latine pour faire autoriser ce type d'avortement sur des bébés voués à une mort rapide et, pour autant qu'on puisse le prévoir, certaine (il y a des cas extraordinaires où les anencéphales vivent plusieurs jours ou plusieurs mois, j'en ai racontés sur ce blog), et l'on sait bien qu'il s'agit d'enfoncer un coin dans les législations qui affirment la protection de l'enfant à naître. Au Chili, on cherche à faire revenir sur une modification législative introduite sur la fin de la présidence d'Augusto Pinochet, en 1989, pour interdire toute forme d'avortement, alors que précédemment on admettait les exceptions pour « l'avortement thérapeutique ».

3. Ces manœuvres reposent sur une affirmation sous-jacente, exprimée à vrai dire par la sénatrice Evelyn Matthei : s'agissant d'un enfant anencéphale, on devrait, dit-elle, la considérer comme déjà morte, puisqu'une personne déjà née « sans cerveau » (ou en état de mort cérébrale, comme ils disent) est aussi considérée comme morte. Voilà qui soulève la question de la définition du moment de la mort... et qui par la même occasion montre l'absurdité de la solution qui lui est apportée, puisque le « problème » de Claudia Pizarro est bien que son enfant vit.

Tout cela ne dit rien, évidemment, des conséquences psychologiques qu'entraînerait un avortement – d'autant plus qu'il serait très tardif – sur la jeune femme qui sert de porte-drapeau aux « abortistes ». Comment vivre avec l'idée qu'on a pris la décision de tuer son enfant, alors qu'il aurait pu vivre, ne serait-ce que quelques heures, et être accompagné affectueusement vers la mort ?

© leblogdejeannesmits.